



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026-004
7-10

Nombre de Membres
en exercice : 11
présents : 10
votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le mardi trois février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

PRÉSENTS : M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Jeanine FOURNIER, Martine GRATTON, Sophie IDIER, Annie JOYAU, Dominique PASQUIER, Marie RABILLER, Alexandra SIRET et M. Dominique LOISY,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique PERRAUDEAU (pouvoir donné à Annie JOYAU),

ASSISTENT : M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).


OBJET : Fixation des loyers pour la Villa du Parc à compter du 1^{er} juillet 2026 (Compta M57)

Le Président présente les loyers appliqués depuis l'ouverture de la Villa du Parc et ceux permettant de les évaluer pour 2026/2027 selon différents taux d'augmentation de 1 à 3 % (0,8 % d'inflation en 2025 selon l'INSEE).

Loyers Villa du Parc (En €)	T1'	T1 bis	T2
Du 01/07/2025 au 30/06/2026	520,00 €	570,00 €	620,00 €
propositions du 01/07/2026 au 30/06/2027	T1'	T1 bis	T2
avec une augmentation de 1 %	525.20 €	575.70 €	626.20 €
avec une augmentation de 2 %	530.40 €	581.40 €	632.40 €
avec une augmentation de 3 %	535.60 €	587.10 €	638.60 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide une augmentation de 2 % pour l'ensemble des logements et valide les montants des loyers proposés ci-dessus avec une application au 1er juillet 2026.

Le Président,
Roger GABORIEAU


Roger Gaborieau
Président du CCAS Lucs sur
Boulogne
16 févr. 2026